Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse

Herausgeber: Société Forestière Suisse

Band: 25 (1874)

Heft: 8

Artikel: Extrait du rapport administratif de la direction des domaines, forêts et desséchements du canton de Berne

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-785317

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 05.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Les géologues suisses sont d'avis que, s'il existe une contrée en Suisse où l'on puisse tenter avec bon espoir de succès des sondages en vue de trouver la houille, ce doit être entre Stein et Bâle et particulièrement dans le voisinage de Rheinfelden. Or à certaines places les grès bigarrés apparaissent dans cette contrée en couches régulières du côté suisse du Rhin, tandis que du côté badois les gneiss et les granites des roches primitives se montrent à une distance suffisante pour que l'on puisse admettre que leur soulèvement n'a pas amené de perturbations dans la succession normale des couches.

Sans doute il est prudent se ne pas se faire d'illusions, et pour cela il est bon de reconnaître d'emblée que la distance verticale jusqu'aux terrains houillers doit être considérable depuis la surface du sol. Si l'on admet à cet effet la puissance des grès bigarrés telle qu'elle apparaît sur le territoire allemand on aurait à perforer :

1. dans les grès bigarrés . . .	300 à 400 mètres
2. dans le terrain permien . .	100 à 150 »
3. grès et ardoises carbonifères .	50 à 50 »
Total	450 à 600 mètres.

Il faudrait donc se résoudre à sonder, cas échéant, jusqu'à 2000 pieds de profondeur.

Extrait du rapport administratif de la direction des domaines, forêts et desséchements

du canton de Berne pour l'exercice de 1873.

Administration forestière.

La direction a fait réunir systèmatiquement toutes les lois qui ont rapport à l'économie forestière de l'ancien canton et les a fait répandre en nombreux exemplaires, un travail tout à fait semblable a été entrepris et exécuté pour le nouveau canton. L'instruction pour les gardes forestiers cantonaux a été revue pour la mettre à la hauteur des exigences du jour ; en outre il a été décidé de créer dans l'ancien canton 11 places de sous-forestiers.

Ensuite d'un décret du grand conseil du 1er novembre 1873, l'état achètera au Grand Marais du Seeland pour y établir des forêts :

a. De la commune d'Anet 300 à 400 arpents de flachères à raison de 90 fcs. par arpent ;

b. des terrains gagnés sur le lac de Neuchâtel le long de la rive entre la Broye et la Thièle, 400—500 arpents à raison de 80 fcs. l'arpent.

En comptant par arpent 230 fcs. de frais d'assainissement du sol et 70 fcs. de frais de cultures, le premier de ces domaines reviendra à 390 fcs. l'arpent ; celui des rives du lac avec 50 fcs. de frais de cultures à 130 fcs. l'arpent.

Ces boisements dans le Grand Marais ont pour but de protéger la contrée contre la violence des vents dominants de l'Ouest et du Nord Est; ils doivent être établis par bandes larges d'environ 2000 pieds et dirigés autant que possible du Sud au Nord.

Les communes, les corporations et les particuliers qui exécuteront des cultures forestières d'une certaine importance dans le Grand Marais, recevront un subside de l'état s'élevant au 25 % des premiers frais d'établissement.

Dans le district de Porrentruy, l'état a acheté pour la somme de 160,000 fcs. les forêts appartenant à la société des chemins de fer de Bellefontaine.

Les acquisitions de forêts faites par l'état en 1873 s'étendent sur 594 arpents, tandis qu'il n'a aliéné que 3300 pieds carrés de son domaine forestier. Cette augmentation de l'aire forestière a coûté 219,196 fcs. 50 cts. Pendant les 10 dernières années, l'étendue totale du domaine forestier de l'état s'est augmentée par des achats et des cantonnements de 1947 arpents évalués à 415,315 fcs. En réalité durant cette période l'état a fait l'acquisition de 2630 arpents de forêts, mais il en a vendu 683 arpents.

Le plan d'aménagement pour les forêts domaniales a été suivi presque sans écart. Aussi peut on espérer que dans la révision decennale qui va s'opérer, la possibilité de ces forêts pourra être augmentée plutôt que diminuée. Il sera nécessaire d'augmenter le crédit accordé pour la construction des chemins forestiers. A Zweilutschinen on a établi un lançoir en fil de fer qui rend de bons services.

188 arpents de forêts ont été reboisés artificiellement, on a employé à cet effet 188 ℔ de graines et 635,888 plants forestiers. Le coût de ces cultures s'élève à 8287 fcs. 96 cts. Dans les pépinières et bâtardières on a semé 1539 ℔ de graines forestières et repiqué 1,901,744 plants, ce qui a coûté 12,685 fcs. 16 cts. Le produit des plants vendus est de 11,682 fcs. 85 cts. et la valeur des plants employés par l'état de 5139 fcs. 45 cts. En tenant compte de la valeur des plants, les frais de culture s'élèvent en moyenne à 71 fcs. 42 cts. par arpent. Si l'on prend la moyenne des 7 dernieres années, les pépinières ont rapporté annuellement un produit net de 1050 fcs. En 1873, l'état a vendu 1,683,369 plants.

Il a été vendu pendant l'exercice de 1873 en bois de construction et bois d'affouage 18,800 moules normaux. Le prix moyen du bois à brûler est de 31 fcs. 90 cts. par moule de 100 pieds cubes de masse solide, et de 57 cts. par pied cube de bois de construction. Il en résulte une augmentation en faveur de cet exercice annuel de 3,6 % sur les prix du bois à brûler et du 13 % sur les bois de construction. Depuis dix ans le prix du bois à brûler s'est élevé de 34 %, et la hausse sur les bois de construction comporte 22 %.

Les prix moyens du bois vendu en 1873 sont par arrondissement :

	Bois de feu par moule normal.	Bois de construction par pied cube.	moyenne par 100 pieds cubes.
Oberland	35 fcs. 12 cts.	40 cts.	36 fcs. 11 cts.
Thoune	28 „ 77 „	52 „	39 „ 64 „
Mittelland	32 „ 49 „	61 „	45 „ 26 „
Emmenthal	36 „ 12 „	63 „	45 „ 11 „
Seeland	39 „ 47 „	72 „	47 „ 92 „
Erguel	29 „ 96 „	50 „	37 „ 13 „
Porrentruy	26 „ 34 „	50 „	31 „ 28 „
En moyenne	31 fcs. 90 cts.	57 cts.	39 fcs. 96 cts.
Dans l'ancien canton	34 „ 82 „	60 „	
Dans le nouveau canton	27 „ 63 „	50 „	

Les comptes de l'année s'établissent comme suit:

Recettes.

		fcs.	cs.	fcs.	cs.
Produit du bois de feu	12,502,2 moules normaux	386,905.	54		
Produit du bois de construction	6,297,8 " "	323,982.	46		
				710,888.	—
Produit d'écorce de chêne, plants forestiers, baux de pâturage et de fermes				44,042.	56
Produit de servitudes, 3 ¼ moules normaux de bois de feu				27.	—
Restitutions, baux arriérés, vins pour frais de mise, etc.				60,356.	49
Recette totale				815,314.	05

Dépenses.

		fcs.	cs.	fcs.	cs.
Frais d'administration				76,252.	81
Frais d'aménagement:	*a.* Cultures	18,269.	76		
	b. Chemins	18,087.	11		
	c. Gardes forestiers	38,081.	05		
	d. Bucherons	129,794.	18		
	e. Abornement et arpentage	3,308.	93		
				207,441.	03
Livraison aux ayant-droit et aux pauvres		23,031.	45		
Imposition cantonale		18,088.	98		
Impositions communales		24,048.	46		
				65,168.	89
Total des dépenses				348,862.	73
Produit net				466,451.	32

Le produit net des forêts a comporté:

De	1822—1831	42,744 fcs.	—	cts.
„	1832—1841	187,587 „	—	„
„	1842—1851	198,067 „	—	„
„	1852—1861	245,843 „	—	„
„	1862—1871	330,560 „	—	„
	1872	447,891 „	—	„
	1873	466,451 „	32	„

L'étendue des forêts domaniales au 1er janvier était de:

Dans l'ancien canton	20388	arpents, estimés	à	11,514,843 fcs.
„ le nouveau canton	11269	„ „	à	4,341,930 „
Au total	31657	„ „	à	15,856,773 fcs.

Police forestière.

	arpents.	pieds carrés.
Des antorisations ont été accordées sur le défrichement définitif de	78	17537
La revanche on a boisé à nouveau	24	33161
En diminution de l'aire forestière est ainsi réduire à	53	24376
Pour les permis de défrichement, il a été perçu	4,822 fcs.	52 cts.
Il restait encore disponible des années précédentes	14,062 „	78 „
Total	18,885 fcs.	30 cts.
Pour constructions de digues et boisements il a été dépensé	5,936 fcs.	57 cts.
restent disponibles	12,948 fcs.	73 cts.

Durant les 11 derniers années, on a autorisé, contre payements des droits fixés par la loi, le défrichement de 818 arpents et 161 pieds carrés de forêt.

Le conseil exécutif a sanctionné pendant l'année 1873 les plans d'aménagement établis pour les forêts (occupant eusemble environ 12000 arpents) de 21 communes. Jusqu'à aujourd'hui 126 plans d'aménagement ont été sanctionnés; ils comprennent une étendue d'environ 78900 arpents de forêts, savoir:

dans l'ancien canton	27745	arpents appartenant	à 56	communes,
„ le nouveau „	51155	„ „	à 70	„

Les comptes de l'administration de la police forestière indiquent

pour l'exercice de 1873	11,261 fcs. 23 cts.
Les dépenses s'élèvent à	49,428 „ 11 „
Il en résulte un excès de dépenses de . .	38,166 fcs. 88 cts.

Durant l'exercice de 1872/73 on a accordé l'autorisation d'exploiter pour l'exportation

63267 grands bois de construction,
1120 bois de sciage,
1960 bois de service,
13065 moules de bois.

En général les bois de construction on été consacrés à l'exportation, tandis que la plus grande partie des autres assortiments de bois ont trouvé leur emploi dans le canton.

Le nombre des délits forestiers s'est élevé en 1873 à 3655, les amendes prononcées arrivent au chiffre de 19,482 fcs. 50 cts.

Bulletin des Cantons.

Le docteur Ch. H. Ed. de Berg, conseiller forestier royal de Saxe et ancien directeur de l'academie forestière de Tharand, est mort le 24 juin dernier, d'une maladie de poumons, à l'âge de 74 ans.

Monsieur de Berg était membre honoraire de la société des forestiers suisses.